



Separation avec maison en comun

Par **Chris12am**, le 11/07/2014 à 22:19

Bonjour ,

Ma concubine et moi nous allons nous séparer .

nous avons fais construire une maison en commun en 2010

La répartition est de 40% pour elle et 60% pour moi .

Elle n'a pas mis d'apport , mais paye 50% de la mensualité du credit .

Mon desir est de garder la maison , En lui rachetant ses parts .

Pour vous m'indiquer comment se calcule le montant que je devrais lui verser .

D'avance merci

Chris12am

Par **domat**, le 11/07/2014 à 23:49

bjr,

il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement.

pour la propriété votre ex doit vous vendre ses 40% en déduisant de la valeur du bien votre apport.

pour le financement votre ex doit demander à être désolidarisé du prêt ce que la banque n'est pas obligé d'accepter.

cdt